

d é v e l o p p e m e n t c u l t u r e l



Direction de
l'administration
générale

Département des
études et de la
prospectiv e

Bulletin du Département des études et de la prospective,
2, rue Jean Lantier, 75001 Paris – ☎ 01 40 15 79 25 – 📠 01 40 15 79 99

Développement culturel est téléchargeable sur le serveur
du ministère de la Culture et de la Communication :
<http://www.culture.gouv.fr/dep>

N° 142 – novembre 2003

Les danseurs

COMME les autres populations d'artistes du spectacle, celle des danseurs a connu au cours des quinze dernières années une forte croissance de ses effectifs, portée par le développement continu de l'offre d'emploi chorégraphique et de sa diversification. Cette expansion – on compte aujourd'hui en France environ 5 000 danseurs – est essentiellement imputable au développement de l'emploi intermittent, l'emploi permanent au sein des ballets et des compagnies demeurant globalement stable. Aujourd'hui, salariat intermittent et salariat permanent coexistent, concernant respectivement 90 % et 10 % des danseurs (soit 4 500 intermittents environ et 500 danseurs permanents). Chacune des formes d'emploi définit les contours de deux univers aux frontières relativement étanches. L'univers de la permanence se caractérise par une certaine unité fondée, notamment, sur une insertion précoce, des formations d'excellence, la place qu'y occupe la danse classique et une faible diversification des activités hors du champ de l'interprétation artistique. À cette unité s'oppose l'hétérogénéité qui spécifie l'univers intermittent : hétérogénéité des profils de formation et de carrière, des pratiques artistiques, des formes de diversification dans et hors du champ de la danse... Le genre chorégraphique pratiqué apparaît comme l'un des éléments majeurs d'interprétation de cette hétérogénéité.

Au-delà, toutefois, de cette ligne de partage, des traits communs signalent certaines spécificités fortes de la profession et des évolutions qui la traversent : l'investissement notamment dans une formation chorégraphique qui passe de plus en plus souvent, pour les jeunes générations, par la fréquentation des écoles supérieures prestigieuses et par un apprentissage de la technique classique. Ou encore la physionomie d'ensemble de la carrière d'interprète, en moyenne plus vulnérable et plus brève que pour les autres professions artistiques, moins associée, aussi, à d'autres activités annexes (enseignement, autre activité artistique ou non artistique), en raison des exigences plus fortes qui pèsent sur le maintien de la performance physique. ■

Une profession en forte expansion démographique

On compte en France environ 5 000 danseurs. Au sein de la population des artistes du spectacle, ils représentent en termes d'effectifs le troisième groupe professionnel, loin derrière les musiciens (30 000 environ) et les comédiens (25 000 environ). Cette estimation comprend l'ensemble des professionnels de la création et de l'interprétation chorégraphique, qu'ils soient salariés permanents ou intermittents et quels que soient les genres artistiques dans lesquels ils se produisent (danse classique, contemporaine, jazz, cabaret, variétés...). Aujourd'hui, la population des danseurs se compose de près de 4 500 intermittents et d'environ 500 permanents.

Portée par une augmentation sensible de l'offre d'emploi dans le secteur chorégraphique, elle-même liée à une progression des subventions publiques accordées à la danse, cette population a connu, au cours des quinze dernières années, une forte

croissance de ses effectifs. Celle-ci s'est opérée au seul bénéfice des effectifs intermittents qui ont triplé entre 1987 (1 400 danseurs intermittents) et 2000 (4 300)¹, tandis que les effectifs permanents restaient stables.

L'emploi permanent dépend aujourd'hui essentiellement d'une douzaine d'institutions², parmi lesquelles l'Opéra national de Paris qui contribue, à lui seul, à l'emploi de près d'un tiers des permanents. L'emploi intermittent, en revanche, est dispersé sur un très grand nombre d'employeurs (un peu moins de 1 000 en 1987, environ 4 500 en 2000).

Un niveau de formation générale élevé

Une majorité de danseurs est titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, les intermittents plus encore que les permanents (respectivement 70 % et 59 %). Le niveau d'études particulièrement élevé des danseurs intermittents (un sur cinq est titulaire d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle) situe la profession au même niveau que celle, tout particulièrement diplômée, de comédien (et largement au-dessus de celle de musicien).

Suivant en cela l'évolution générale observée dans l'ensemble de la population, le taux de bacheliers³, chez les danseurs permanents, est beaucoup plus élevé dans les générations les plus jeunes : 69 % parmi

les moins de 25 ans, 33 % parmi les 35 ans et plus. Il en va de même chez les intermittents (51 % parmi les moins de 25 ans, 36 % parmi les 35 ans et plus). Pour les intermittents, en outre, la part de diplômés du supérieur est plus importante parmi les danseurs plus âgés. Chez ces derniers en effet, la tendance à la reprise d'études, parallèlement à la carrière d'interprète, s'explique vraisemblablement par un projet de reconversion professionnelle : 23 % des danseurs diplômés du supérieur et âgés de 35 ans ou plus ont en effet obtenu leur diplôme le plus élevé à l'âge de 30 ans ou au-delà de cet âge.

La formation au métier

Presque tous les danseurs interrogés ont suivi un apprentissage spécifique à la danse, généralement dès l'enfance, et majoritairement au sein d'une ou plusieurs institutions spécialisées, conservatoires

ou écoles. Cette caractéristique est particulièrement marquée dans la population la plus jeune qui a bénéficié de l'accroissement continu de l'offre de formation au cours des années récentes⁴. On relève notamment que la fréquentation des écoles supérieures de danse est plus répandue chez les moins de 30 ans, qu'ils soient permanents ou intermittents : 75 % des permanents et 27 % des intermittents âgés de moins de 30 ans sont passés par ce type d'école, contre respectivement 46 % et 15 % des plus de 30 ans.

Des profils de formation différents

Au-delà de cette caractéristique générale, les profils de formation différencient nettement la population des danseurs permanents de celle des danseurs intermittents, selon trois critères essentiels : l'âge des débuts de l'apprentissage, le genre chorégraphique dominant de la formation et le cursus suivi.

Tableau 1 – Genres chorégraphiques dans lesquels les danseurs ont été formés

en %

	Genre			
	pratiqué pendant la formation		dominant de la formation	
	Intermittents	Permanents	Intermittents	Permanents
Classique	76	99	53	98
Contemporain	55	40	29	1
Jazz	29	9	12	0
Autres	14	13	6	1
<i>Total</i>	<i>> 100*</i>	<i>> 100*</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Pour lire ce tableau : 76 % des danseurs intermittents déclarent avoir pratiqué la danse classique durant leur formation. Pour 53 % des danseurs interrogés, la danse classique est le genre dominant de leur formation.
* Total supérieur à 100 % car plusieurs réponses possibles.

Source : CESTA/Enquête téléphonique auprès des danseurs (2002)/Dep

1. Toutes les données relatives aux danseurs intermittents citées dans ce document proviennent de traitements statistiques spécifiques opérés à partir des fichiers annuels de la Caisse des congés spectacles sur la période 1987-2000 (voir encadré méthodologique p. 11).
2. Il s'agit des huit ballets de la Réunion des théâtres lyriques de France (RTL) et de quatre centres chorégraphiques nationaux (CCN). Pour être tout à fait exhaustif, il faut ajouter à ces institutions les quelques CCN et compagnies chorégraphiques qui maintiennent en leur sein un ou deux emplois permanents (de danseur, directeur artistique, répétiteur).
3. Il s'agit des danseurs ayant obtenu au plus le baccalauréat (ou un diplôme équivalent, pour les danseurs étrangers).
4. Les crédits affectés à l'enseignement de la danse ont été multipliés par 20 durant la période 1981-1997.

Les danseurs permanents ont commencé plus précocement leur apprentissage : 80 % d'entre eux ont pris leurs premiers cours de danse avant l'âge de 10 ans, ce qui n'est le cas que de 56 % des danseurs intermittents. Plus d'un intermittent sur quatre a par ailleurs débuté la danse après l'âge de 13 ans (alors qu'aucun des permanents interrogés ne se trouve dans cette situation).

Tous les danseurs permanents ont été formés en danse classique et pour 98 % d'entre eux, le classique a été, en outre, le genre dominant de la formation (voir tableau 1). Dans le cas des danseurs intermittents, la danse classique occupe certes une place importante – trois intermittents sur quatre ont été formés au classique et pour plus d'un sur deux, le classique a été le genre dominant –, mais elle n'est pas aussi exclusive, puisque 29 % d'entre eux ont été formés principalement au contemporain. On note

toutefois, chez ces mêmes danseurs intermittents, que la danse classique occupe une place plutôt plus importante dans la formation des générations les plus jeunes : un peu plus de 60 % des intermittents âgés de 20 à 24 ans déclarent avoir suivi une formation principalement en danse classique contre à peine la moitié de leurs aînés âgés de 40 ans et plus. Cette évolution s'opère au détriment des autres genres, y compris celui de la danse contemporaine. Il semble donc qu'après une période de remise en cause, la technique classique réaffirme son importance dans la définition des prérequis professionnels.

Le passage par une école supérieure de danse est beaucoup plus systématique chez les danseurs permanents : 61 % de ces derniers ont été formés dans l'une des écoles supérieures de danse françaises, ce qui n'est le cas que de 20 % des danseurs intermittents (voir tableau 2).

De façon plus générale, les intermittents se sont moins exclusivement formés dans les établissements du réseau institutionnel (écoles supérieures, conservatoires nationaux de région et écoles nationales de musique et de danse). Plus d'un sur cinq (22 %) revendiquent même le fait de n'être passés par aucun établissement – ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils soient exempts de toute formation, puisque près de la moitié d'entre eux déclarent par ailleurs avoir suivi des cours particuliers ou des stages⁵. En définitive, ce ne sont que 10 % environ des danseurs intermittents interrogés qui se rapprochent plus justement d'une situation d'autodidaxie. Il s'agit de danseurs spécialisés dans certains genres chorégraphiques, le hip-hop notamment : 40 % des danseurs qui se consacrent majoritairement à cette danse déclarent en effet n'avoir suivi aucune formation, que ce soit dans une école ou un conservatoire, en cours particuliers ou en stages.

Tableau 2 – Répartition des danseurs selon le cursus suivi

	Danseurs intermittents	Danseurs permanents
Écoles supérieures de danse françaises*	20	61
Grandes écoles de danse étrangères	14	23
CNR/ENMD**	17	9
Autre (autres écoles de danse, formation spécialisée en lycée, université...)	27	7
Pas de formation en école ou conservatoire	22	0
Total	100	100

en %

* Ont été regroupés sous cet intitulé les établissements suivants, énumérés en clair dans le questionnaire d'enquête : les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et Lyon, l'École de danse de l'Opéra national de Paris, le Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDCC), l'École nationale supérieure de danse de Marseille, l'École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower.

** Les danseurs ayant fréquenté un conservatoire national de région (CNR) et/ou une école nationale de musique et de danse (ENMD) avant d'intégrer par la suite une école supérieure de danse française ou une grande école de danse étrangère ont été classés dans les deux items précédents.

Source : CESTA/Enquête téléphonique auprès des danseurs (2002)/Dep

Se former

tout au long de la carrière

Quelles que soient les modalités concrètes de la formation initiale, c'est l'ensemble du parcours du danseur qui apparaît marqué par la formation et l'entraînement physique, sans qu'on puisse toujours observer de frontière nette entre formation initiale et formation continue. On retrouve, pour les danseurs, l'une des caractéristiques fortes des métiers de l'interprétation artistique : la diversification des esthétiques et des techniques pratiquées, le maintien nécessaire

5. Au total, 40 % des intermittents et 58 % des permanents déclarent avoir pris des cours particuliers dans le cadre de leur formation à la danse.

Portrait socio-démographique des danseurs

La profession de danseur est *très féminisée*, particulièrement chez les intermittents (68 % de femmes contre 56 % chez les permanents). À titre de comparaison, les femmes ne représentent que 23 % de la population des musiciens^a et 44 % de celle des comédiens^b.

C'est aussi une population *jeune* dont la moyenne d'âge se situe à 29 ans pour les permanents et à 32,5 ans pour les intermittents (la moyenne d'âge des comédiens et des musiciens intermittents est de 38 ans). Toutefois, les données statistiques disponibles sur les intermittents au cours des quinze dernières années révèlent un certain *vieillessement de cette population* : les plus de 40 ans représentaient en effet 8 % des danseurs intermittents en 1987 et plus du double en 2000 (20 %). Entre ces deux dates, la moyenne d'âge est passée de 28 ans à 32,5 ans.

La part des danseurs de nationalité étrangère est importante : 27 % chez les danseurs permanents et 18 % chez les danseurs intermittents (et 7 % seulement chez les musiciens intermittents). Le marché de la danse apparaît comme un marché internationalisé, les « mouvements » d'artistes s'opérant dans les deux sens : 16 % des danseurs interrogés dans le cadre de l'enquête déclarent avoir obtenu des contrats à l'étranger au cours des 12 derniers mois et 47 % d'entre eux en ont obtenu (au moins une fois) au cours de leur carrière.

Plus de la moitié des danseurs intermittents résident aujourd'hui en Île-de-France (54 %) et un tiers à Paris intra-muros. Cependant, la part de l'Île-de-France a fortement baissé au cours de la période observée dans les données de la Caisse des congés spectacles, puisqu'ils étaient près de trois sur quatre à résider en Île-de-France dans les années 1980.

Ce *redéploiement géographique* ne s'est pas opéré de façon homogène sur l'ensemble du territoire, mais a surtout profité aux régions déjà fortement dotées en institutions permanentes (Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec près de 10 % des danseurs intermittents en 2000, suivi par Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon).

La population des danseurs se caractérise par la place importante qu'occupent en son sein les *enfants de professionnels du spectacle*, d'une part, et ceux des *cadres et professions intellectuelles supérieures*, d'autre part : un danseur intermittent sur cinq, un danseur permanent sur quatre a un père ou une mère qui travaillent (ou travaillaient) dans le monde du spectacle (comme artiste, technicien ou administratif) ; par ailleurs, 45 % des intermittents et 55 % des permanents sont fils ou filles de cadres supérieurs, critère qui situe la profession à peu près au même niveau que celle de comédien.

La part des danseurs vivant en couple (49 % des intermittents, 43 % des permanents) et celle des danseurs ayant des enfants (35 % des intermittents, 19 % seulement des permanents) sont inférieures à celles des autres catégories d'interprètes, ce qui renvoie certainement à la jeunesse de cette profession. Lorsqu'ils vivent en couple, les danseurs (comme les comédiens et les musiciens) choisissent volontiers leur conjoint dans leur sphère professionnelle (23 % des danseurs intermittents ont un conjoint lui-même danseur et 23 %, un conjoint qui exerce un autre métier artistique).

a. Philippe COULANGEON, *Les musiciens*, Paris, Dep, Ministère de la Culture/La Documentation française (à paraître en 2004).

b. Pierre-Michel MENGER, *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, Dep, Ministère de la Culture/La Documentation française, 1997.

de la performance physique, l'adaptation aux évolutions constantes du métier et du marché du travail conduisent les artistes à multiplier et à diversifier⁶ les situations de formation, tout au long de la carrière.

Le recours aux stages de formation continue est plus répandu parmi les danseurs intermittents que parmi les permanents : 21 % des premiers déclarent avoir suivi (au moins) un stage au cours des douze mois précédant l'enquête contre 11 % seulement des seconds⁷.

Presque tous les permanents, en revanche, bénéficient d'un entraînement physique quotidien (91 % contre 38 % des intermittents). Ces deux aspects signalent une différence importante dans l'exercice du métier : la journée des danseurs permanents est généralement rythmée, tout au long de l'année, par un cours quotidien, obligatoire et rémunéré, qui fait partie intégrante des services inclus dans le temps de travail et qui leur permet d'entretenir régulièrement l'outil de travail qu'est le corps. Quant aux danseurs intermittents, alternant périodes de travail et de non-travail, ils n'ont pas l'opportunité d'une telle régularité et le recours plus fréquent à des stages ou à des cours particuliers correspond très certainement à la nécessité dans laquelle ils se trouvent de maintenir, entre deux contrats de travail, la qualité de leur performance artistique et technique afin de pouvoir s'adapter à tout moment à une nouvelle situation de travail.

Le marché du travail des danseurs

Les deux formes d'emploi (salarial permanent, salariat intermittent) définissent les contours de deux univers relativement étanches au sein desquels se dessinent des configurations de carrières et des destins professionnels bien distincts. Contrairement au monde de la musique où l'on peut observer une large présence des musiciens permanents d'orchestre sur le marché des prestations intermittentes, les danseurs permanents interviennent peu sur le marché intermittent : 11 % seulement d'entre eux déclarent avoir eu également des activités intermittentes au cours des douze derniers mois contre 60 % environ des musiciens d'orchestre⁸.

Sur le marché du travail intermittent : une croissance déséquilibrée...

Le marché du travail intermittent a connu au cours des quinze dernières années une croissance importante, tant en termes d'offre d'emploi que de progression des effectifs professionnels. Comme sur les autres marchés de l'intermittence artistique, la progression des effectifs de danseurs a été plus importante que celle de l'offre d'emploi (effectifs multipliés par trois, pour une offre de travail ayant à peine doublé sur la même période). Cette disjonction des rythmes de croissance s'est traduite par une fragilisation des situations

individuelles : aujourd'hui, les danseurs intermittents travaillent en moyenne nettement moins que dans les années 1980 (59 jours de travail en 2000 contre 95 jours en 1987). Le montant annuel moyen des rémunérations attachées à ce volume de travail a lui aussi diminué : en 2000, il est inférieur de 20 % (en francs constants) au montant moyen déclaré en 1987. L'incertitude créée par la réduction des opportunités individuelles de travail se trouve en outre renforcée par une fragmentation plus importante de l'offre d'emploi : la durée moyenne des contrats de travail est en effet passée de 28 jours en 1987 à 7 jours en 2000.

Dans ce contexte difficile, le marché du travail des danseurs intermittents révèle un double paradoxe : d'une part, alors que les situations individuelles des danseurs se dégradent, on observe qu'ils se maintiennent plutôt plus longtemps sur le marché ; d'autre part, le fractionnement de l'emploi et la concurrence interindividuelle accrue n'y produisent pas, comme sur d'autres marchés, une hétérogénéité croissante des situations individuelles mais s'accompagnent au contraire d'une réduction des écarts entre individus, notamment en termes de volume annuel de travail.

... une durée de carrière qui tend à s'allonger...

Au regard des données statistiques disponibles, on constate que la longévité moyenne des danseurs sur le

6. Sur ce point, l'enquête permet de prendre la mesure des formations artistiques non chorégraphiques suivies par les danseurs : 43 % des danseurs interrogés dans le cadre de l'enquête ont suivi des formations dans une ou plusieurs autres disciplines, la musique majoritairement (15 %), mais aussi le théâtre et le mime (7 %), le cirque (5 %).

7. Il faut préciser que le dispositif AFDAS, spécifique aux intermittents, leur permet de suivre un stage tous les ans (à condition de répondre à certains critères).

8. Estimation réalisée dans le cadre de l'étude sur les musiciens (voir P. COULANGEON, *Les musiciens, op. cit.*, à paraître).

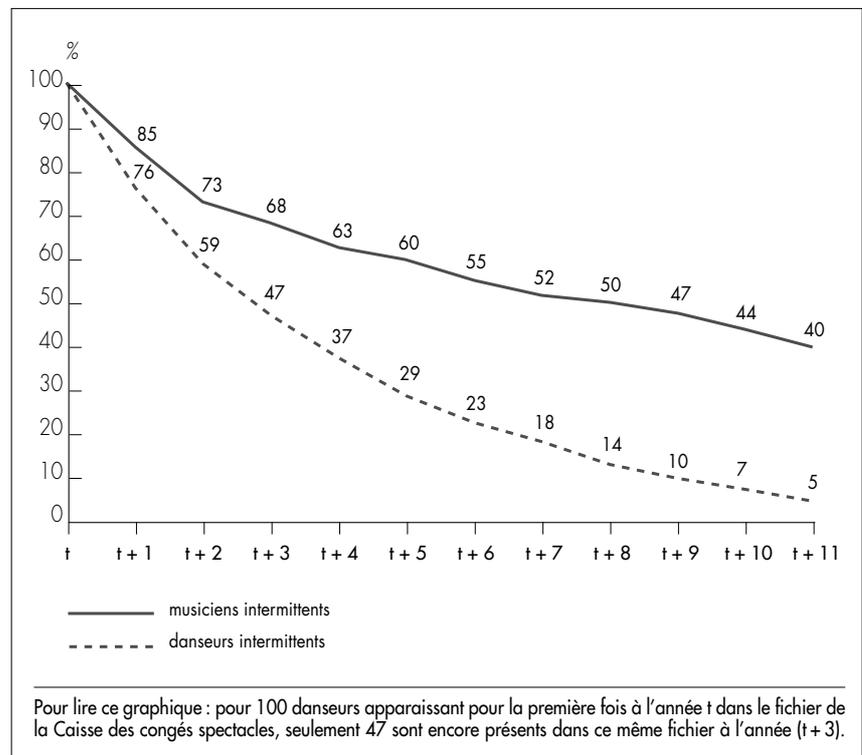
marché du travail intermittent tend à s'accroître depuis le milieu des années 1980. La part des danseurs qui apparaissent sur le marché de façon éphémère, pour un très petit nombre de contrats, diminue tout au long de la période observée (1987-2000). En outre, les danseurs qui quittent le marché de l'intermittence présentent, au moment de leur sortie, une ancienneté de plus en plus grande : la part des professionnels ayant dix ans ou plus d'ancienneté représente ainsi en 1998, 16 % des effectifs qui quittent le marché, contre 8 % en 1994. Confortant cette tendance, l'enquête révèle que l'ancienneté moyenne des artistes interrogés est de 12,5 ans pour les intermittents et 11,5 pour les permanents.

On doit cependant observer que les profils de carrière des danseurs intermittents se révèlent plus défavorables que ceux d'autres professions artistiques et, notamment des musiciens (voir graphique 1).

... et moins de disparités entre individus

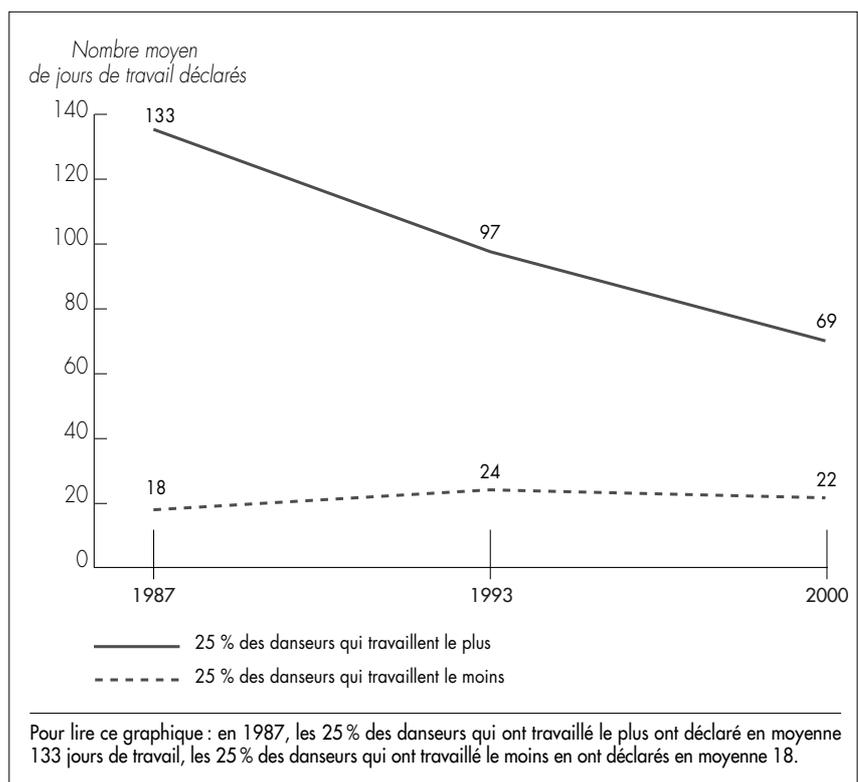
Par ailleurs, la dispersion des situations individuelles, mesurée en termes de volume annuel moyen d'emploi, tend à s'atténuer au cours de la même période. Ainsi, l'écart entre le volume annuel moyen d'emploi des danseurs qui travaillent le plus et le volume annuel moyen d'emploi des danseurs qui travaillent le moins s'est réduit de moitié entre 1987 et 2000 – phénomène imputable au fléchissement très sensible du niveau d'emploi de la catégorie des professionnels qui travaillent le plus (voir graphique 2).

Graphique 1 – Évolution comparée des courbes de carrière des danseurs et des musiciens intermittents



Source : Caisse des congés spectacles/CESTA/Dep

Graphique 2 – Volume annuel de travail (en jours)



Source : Caisse des congés spectacles/CESTA/Dep

L'activité des danseurs entre création et interprétation

Dans toute création collective, il existe une division du travail sur laquelle se fondent les rapports de coopération entre les différents artistes mobilisés. Celle-ci repose notamment sur la distinction entre l'acte de création (essentiellement individuel) et l'acte d'interprétation (qui est souvent collectif). On retrouve cette organisation dans le spectacle chorégraphique.

Au sein des ballets ou des compagnies permanentes, les activités de création (chorégraphe) et d'interprétation (danseur) sont généralement clairement distinctes : 90 % des danseurs permanents interrogés ont ainsi déclaré avoir exercé exclusivement des activités d'interprète au cours des douze derniers mois. La situation est différente sur le marché de l'intermittence : la moitié des artistes interrogés déclarent avoir exercé à la fois des activités de création et d'interprétation au cours des douze derniers mois. Au demeurant, les danseurs intermittents se trouvent capables de désigner clairement quelle a été leur activité dominante : 70 % déclarent avoir exercé principalement des activités d'interprète, 18 % avoir exercé principalement des activités de chorégraphe et 5 %, principalement des activités de répétiteur, assistant ou maître de ballet. Seuls 7 % ne parviennent pas à dissocier au sein de leur activité principale les activités d'interprétation et celles de création.

Pour éclairer les conditions de l'interpénétration de ces deux fonctions, il convient de signaler que, contrairement à la situation observable au théâtre et dans la musique,

la position de création et d'encadrement artistique ne se traduit pas, pour les danseurs, par des revenus moyens plus élevés : on observe la même proportion de danseurs (au titre de l'activité principale au cours des douze derniers mois) et de chorégraphes (également au titre de l'activité principale) dans les tranches de revenus annuels supérieurs à 15 245 € (100 000 F) (respectivement 34 % et 35 %), les mêmes proportions également dans les tranches de revenus les plus faibles (respectivement 19 % et 17 % pour des revenus annuels inférieurs à 7 470 €, 50 000 F).

Le poids du spectacle vivant

L'emploi artistique des danseurs dépend avant tout d'employeurs dont l'activité relève exclusivement du spectacle vivant (compagnies, centres chorégraphiques, opéras, théâtres...). Pour tous les permanents interrogés et pour deux inter-

mittents sur trois, ce type de structures constitue la catégorie d'employeur dominante (voir tableau 3).

Les danseurs intermittents interviennent également dans des structures associant au spectacle une activité de boisson-restauration (cabarets, cafés-théâtres...) et dans d'autres secteurs d'activité, ce qui n'est que très exceptionnellement le cas des danseurs permanents : plus d'un tiers des intermittents ont ainsi travaillé au cours des douze derniers mois, comme danseur interprète, dans le secteur de l'animation touristique et commerciale (sons et lumière, galas d'entreprises, animation de points de vente...) et plus d'un sur quatre, dans des structures associant le spectacle à une activité de boisson-restauration.

Tableau 3 – Répartition des danseurs intermittents* selon le secteur d'activité dans le(s)quel(s) ils sont intervenus au cours des douze derniers mois

en %

	Structure d'intervention	Structure d'intervention dominante
Structure vouée exclusivement au spectacle vivant	80	66
Structure associant spectacle vivant et activité de boisson-restauration	27	11
Parcs de loisirs ou d'attractions	9	1,5
Cinéma	14	1
Télévision	21	3
Publicité ou clip	12,5	0,5
Animation touristique ou commerciale	35	9
Autres	37	8
Total	>100**	100

* Tous les danseurs permanents interrogés sont intervenus dans des structures vouées exclusivement au spectacle vivant. Leurs réponses sur les autres types de structures sont trop rares pour être significatives.
 ** Total supérieur à 100 car plusieurs réponses possibles.

Source : CESTA/Enquête téléphonique auprès des danseurs (2002)/Dep

Les disparités hommes/femmes

Sur un marché du travail numériquement dominé par les femmes (68 % de femmes chez les intermittents, 56 % chez les permanents), des disparités selon le sexe s'observent, mais ne s'opèrent pas sur les critères habituels que sont la division du travail et le taux de rémunération.

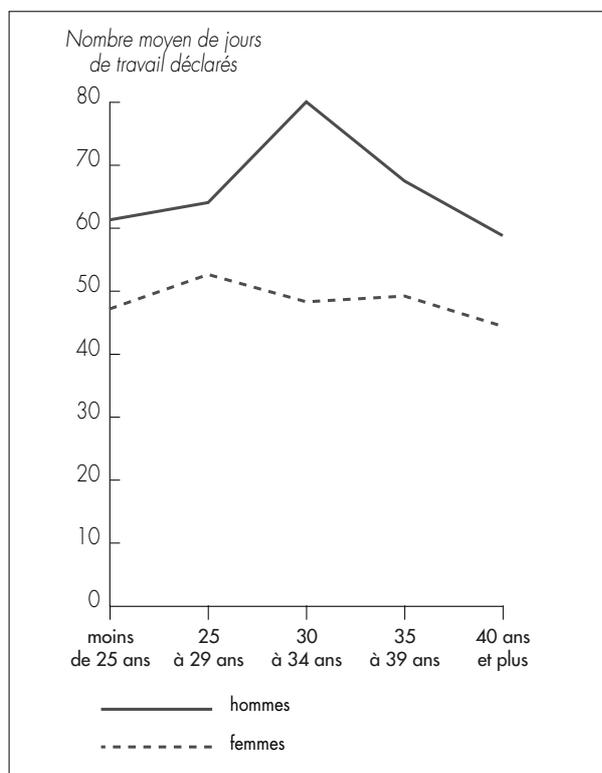
Contrairement à ce qui est observé dans d'autres disciplines artistiques, les femmes accèdent en effet, aussi largement que les hommes, aux positions de conception et d'encadrement artistiques généralement dominées par les hommes (comme c'est le cas du métier de chef d'orchestre dans l'univers musical et du métier de metteur en scène dans celui du théâtre) : une danseuse sur cinq déclare avoir exercé principalement la fonction de chorégraphe au cours des douze mois précédant l'enquête, soit une proportion équivalente à celle déclarée par les danseurs.

Dans leur activité professionnelle, l'enseignement n'occupe pas non plus une place plus importante : les hommes sont même proportionnellement un peu plus nombreux à enseigner que les femmes (respectivement 53 % et 48 %) et, lorsqu'ils enseignent, à y consacrer au moins un mi-temps (28 % des danseurs qui pratiquent l'enseignement, 20 % des danseuses).

Le salaire journalier moyen déclaré des danseuses, tel qu'il apparaît dans les données de la Caisse des congés spectacles, est lui aussi comparable à celui des hommes : à fonction égale, à ancienneté égale, les femmes sont rémunérées au même taux que les hommes.

La longévité globale de la carrière, enfin, n'accuse pas non plus de différence notable : les femmes entrent en moyenne un peu plus jeunes sur le marché du travail, mais elles s'y maintiennent en moyenne un nombre d'années comparable.

Graphique 3 – Volume annuel de travail en 2000 (en jours)



Source : Caisse des congés spectacles/CESTA/Dep

Si l'on examine, en revanche, les volumes annuels moyens de travail tout au long de la carrière (et par conséquent les revenus qui y sont attachés), la situation des femmes se révèle plus défavorable que celle des hommes : plus nombreuses sur le marché, elles sont confrontées à une concurrence interindividuelle plus forte et rencontrent plus de difficultés à obtenir des contrats (voir graphique 3).

Cette plus grande fragilité professionnelle se traduit par une dépendance plus importante vis-à-vis des allocations chômage. Elles sont ainsi plus nombreuses que les hommes, respectivement 26 % et 20 %, à déclarer que les allocations chômage ont constitué en 2001 leur principale source de revenus. Par ailleurs, il est à noter qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à dépendre, pour leur activité d'interprète, d'employeurs dont l'activité ne relève pas du spectacle vivant : au cours des douze derniers mois, près d'une femme sur trois (31 %) désigne comme secteur d'activité dominant un secteur extérieur au monde du spectacle (café-restaurant, animation touristique et commerciale, autre), ce qui n'est le cas que d'un danseur sur cinq (20 %).

L'importance du genre chorégraphique

Les conditions d'emploi et de travail, la physionomie d'ensemble de la carrière se révèlent différentes selon le genre dans lequel le danseur intervient principalement. À chaque genre sont en effet associés des conventions esthétiques, des prérequis professionnels, des parcours de formation et des types d'employeurs spécifiques qui déterminent fortement les trajectoires professionnelles.

Primat du classique chez les permanents

Le classique est le genre chorégraphique exclusif ou dominant de près de deux danseurs permanents interrogés sur trois, alors que le contemporain ne l'est que d'un sur trois (voir tableau 4). Trois danseurs permanents sur quatre pratiquent toutefois simultanément les deux genres chorégraphiques. Les autres genres (jazz, comédie musicale, hip-hop, cabaret...) n'occu-

pent qu'une place très limitée dans leur activité d'interprète.

Contemporain et diversification des genres chez les intermittents

La situation est différente au sein de la population intermittente. La danse contemporaine occupe ici une place essentielle : près de la moitié des intermittents se sont produits principalement ou exclusivement en danse contemporaine. Les autres genres chorégraphiques occupent une place plus modeste dans leur activité : la part de ceux qui déclarent travailler exclusivement ou principalement dans la danse classique, le hip-hop, le jazz, la comédie musicale, ou les danses ethniques et traditionnelles est, à chaque fois, inférieure à 7 % – sauf pour le cabaret ou revue, où elle est un peu plus élevée (16 %).

La place privilégiée qu'occupe la danse contemporaine sur le marché du travail intermittent ne doit toutefois pas masquer la seconde

caractéristique de ce marché : sa forte diversification en matière de genres chorégraphiques. Plus de la moitié des individus déclarent en effet pratiquer plusieurs genres, et dans cette diversification, le jazz d'une part, le cabaret ou revue d'autre part, apparaissent de façon tout à fait significative : plus d'un quart des danseurs pratiquent l'un ou l'autre de ces genres dans le cadre de leur activité professionnelle. De même, près d'un danseur sur cinq pratique la comédie musicale ou opérette, près d'un sur cinq également, les danses ethniques et traditionnelles.

La variété des profils de carrière dépend donc autant des diverses combinaisons de genres que du genre dominant pratiqué. Cette diversification des genres n'est pas nécessairement associée à de meilleures conditions de rémunération ni à une longévité de carrière supérieure. On remarque même que les situations les plus favorables, au regard de ces deux derniers critères, s'observent parmi les danseurs qui sont spécialisés en danse contemporaine.

Tableau 4 – Répartition des danseurs selon les genres chorégraphiques pratiqués

en %

	Genre pratiqué au moins une fois au cours des 12 derniers mois		Genre dominant	
	Intermittents	Permanents	Intermittents	Permanents
Classique	12	89	4	63
Contemporain	64	87	45	33
Cabaret, revue	27	ns	16	} 4
Jazz	27	ns	7	
Hip-hop	15	ns	6	
Comédie musicale, opérette	18	19	6	
Danse ethnique ou traditionnelle, danse de salon	17	8	6	
Autres, ne se prononcent pas	-	-	10	
Total	> 100	> 100	100	100

ns : non significatif

Source : CESTA/Enquête téléphonique auprès des danseurs (2002)/Dep

Une diversification de l'activité qui reste limitée

La diversification de l'activité professionnelle, à l'intérieur du champ artistique ou en dehors de celui-ci, est une pratique répandue parmi les artistes intermittents, notamment en ce qu'elle permet de réduire l'incertitude inhérente à ce régime d'emploi. Pour les danseurs, cette diversification se révèle plus limitée que pour d'autres catégories d'artistes. Elle tend même à se réduire aux seules activités d'enseignement.

Un investissement modéré dans l'enseignement...

Les activités d'enseignement concernent un intermittent sur deux, mais seulement 19 % des permanents. Car sur ce critère également, la forme d'emploi se révèle déterminante, les danseurs permanents bénéficiant d'une sécurité d'emploi et de salaire qui les incite visiblement moins à rechercher des activités complémentaires à l'activité d'interprète. En outre, le travail quotidien au sein d'un ballet ou d'une compagnie permanente, qui requiert une très grande disponibilité du danseur en termes de temps et d'énergie, rend sans doute particulièrement difficile la pratique d'autres activités.

Cependant, même au sein de la population intermittente où il est le plus répandu, l'enseignement n'occupe toujours qu'une place modérée dans l'emploi du temps des danseurs : 42 % des intermittents qui ont enseigné la danse au cours des 12 derniers mois déclarent l'avoir fait ponctuellement et seulement 23 % ont consacré à cette activité un mi-temps ou davantage. Ce poids modeste est corroboré par l'information recueillie simultanément sur les revenus : seuls 6 % des intermittents interrogés citent l'activité d'enseignement comme source principale de leur revenu personnel global. L'enquête révèle en outre, d'une part, que les danseurs-enseignants exercent en priorité leur activité dans des associations ou structures socioculturelles (un enseignant sur deux est intervenu au moins une fois dans ce type de structures au cours des douze derniers mois) et, d'autre part, plutôt dans le cadre de contrats à durée limitée ou de vacations (56 %).

... et marginal dans les autres activités

Marginales chez les danseurs permanents, les activités étrangères à la danse ou à son enseignement sont essentiellement orientées, chez les intermittents, vers d'autres activités artistiques : théâtre, musique, arts du cirque... Ces activités ne

concernent cependant qu'un danseur sur cinq environ.

Les activités exercées à l'extérieur du monde du spectacle sont encore plus rares : elles concernent à peine plus de 10 % des danseurs intermittents. On constate qu'elles sont essentiellement le fait d'artistes en difficulté professionnelle sur le marché de la danse.

Tableau 5 – Répartition des danseurs par tranches de revenus en 2001

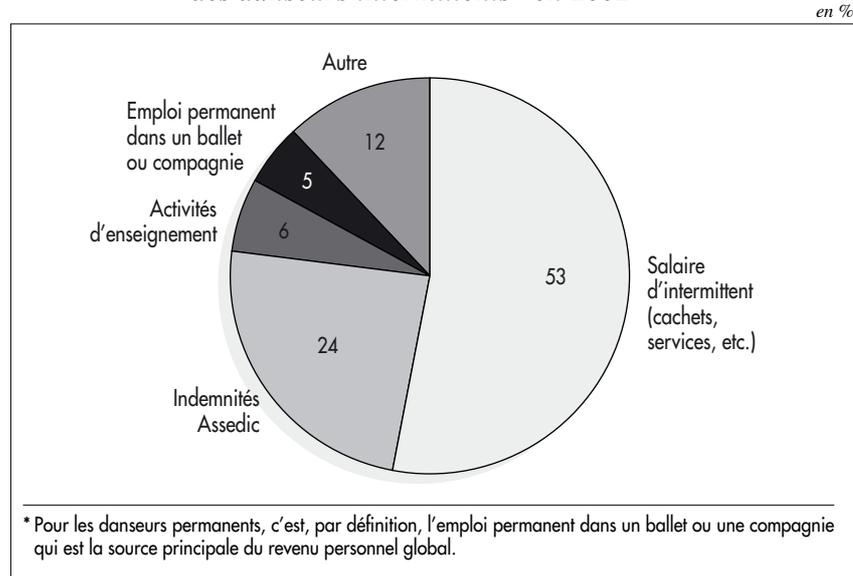
Tranches de revenus*	Danseurs permanents	Danseurs intermittents	Musiciens intermittents (en 2000)
Moins de 3 811 €	9**	10	} 14
3 811-7 470 €	4	11	
7 622-15 092 €	17	40	34
15 245-30 490 €	64	34	41
30 490 € et plus	6	5	11
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

en %

* Lors de l'enquête téléphonique, les tranches de revenus ont été exprimées en francs. Elles sont ici converties en euros.
** L'échantillon comprenait des jeunes qui n'avaient pas eu d'activité professionnelle durant l'année 2001.

Sources : CESTA/Enquêtes téléphoniques auprès des musiciens (2001) et auprès des danseurs (2002)/Dep

Graphique 4 – Source principale de revenu des danseurs intermittents* en 2001



Source : CESTA/Enquête téléphonique auprès des danseurs (2002)/Dep

Des revenus modestes

Les danseurs ont en moyenne des revenus annuels globaux faibles, tout particulièrement les intermittents : un danseur intermittent sur cinq déclare un revenu annuel global inférieur à 7 622 € (50 000 F) en 2001, ce qui n'est le cas que de 13 % des permanents (voir tableau 5).

Au sein de la population intermittente, la comparaison avec les musiciens se révèle toujours défavorable aux danseurs : part plus élevée des artistes déclarant de faibles revenus inférieurs à 7 622 € (50 000 F) et à l'inverse, part deux fois moins élevée de ceux déclarant un revenu global supérieur à 30 490 € (200 000 F).

Pour la moitié des danseurs intermittents, la source principale de revenu est le salaire perçu au titre de l'activité intermittente et pour un quart d'entre eux, ce sont les indemnités Assedic (voir graphique 4). L'enquête permet en outre de préciser que 81% des intermittents ont perçu des indemnités de ce type en 2001. ■

Méthodologie

L'étude dont il est partiellement rendu compte ici a été réalisée, à la demande du Département des études et de la prospective, de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles et du Centre national de la danse, par Janine Rannou, Alice Blondel et Ionela Roharik du Centre de sociologie du travail et des arts (EHESS-CNRS).

- Les résultats présentés proviennent de deux sources complémentaires :
 - une enquête téléphonique réalisée en deux vagues : l'une portant sur un échantillon représentatif de **702 danseurs intermittents**, extrait du fichier de gestion de la Caisse des congés spectacles* et constitué selon la méthode des quotas (sur trois variables : le sexe, l'âge et le lieu de résidence) ; l'autre portant sur un échantillon de **100 danseurs permanents**, extrait des fichiers de personnels fournis par les institutions employant des danseurs permanents, après accord des intéressés. L'enquête a été réalisée de septembre à novembre 2002 par les enquêteurs de l'Institut de sondage Lavalie (ISL) ;
 - les données de gestion de la Caisse des congés spectacles relatives aux danseurs et chorégraphes intermittents sur l'ensemble de la période 1987-2000.
- Deux types de traitement ont donc été réalisés :
 - pour les danseurs permanents, les résultats proviennent exclusivement de l'exploitation de l'enquête téléphonique ;
 - pour les danseurs intermittents, les données de l'enquête téléphonique et les données statistiques de la Caisse des congés spectacles ont été appariées de façon anonyme. Cet appariement permet un certain nombre de traitements longitudinaux sur les trajectoires professionnelles des danseurs intermittents.

L'étude comporte en outre un volet qualitatif dont il n'est pas rendu compte ici.

L'ensemble des résultats sera publié dans un rapport de synthèse à paraître en 2004.

* La Caisse des congés spectacles est une association loi de 1901 regroupant les employeurs du secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Sur la base des cotisations prélevées pour chaque contrat de travail, elle assure le versement des congés annuels aux salariés intermittents à employeurs multiples du secteur du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma. L'ensemble des danseurs ayant déclaré au minimum un contrat de travail (un « cachet ») auprès de la Caisse des congés spectacles au cours de l'année est comptabilisé par cet organisme.

